



SM des transports du bassin de Briey (Siren : 200041846)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Val de Briey
Arrondissement	Briey
Département	Meurthe-et-Moselle
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/11/2013
Date d'effet	20/11/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. André CORZANI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	2 Rue du Maréchal Foch
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	54150 VAL DE BRIEY
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	77 443
Densité moyenne	127,48

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
54	CC Coeur du Pays Haut (200070290)	CC
54	CC Orne Lorraine Confluences (200070845)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports · <i>Étude, aménagement, organisation, gestion et promotion des services de transport public urbain de personnes réguliers et à la demande à l'intérieur du périmètre de transports urbains (PTU) du Pays du bassin de Briey défini par arrêté préfectoral en application des articles L.1231-1 à 9 du Code des Transports.</i> · <i>Définition des mobiliers urbains susceptibles d'équiper le PTU. Le syndicat mixte assure la pose, le renouvellement et l'entretien de ces mobiliers et perçoit les éventuelles recettes qui en découleraient.</i>
- Organisation des transports non urbains · <i>Étude, aménagement, organisation, gestion et promotion de services de transport public routier en partenariat avec d'autres autorités organisatrices de transports (AOT), visant à faciliter l'interconnexion des réseaux de transport en commun.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)